



Consultez nos sites : <http://droopy2.onera/syndicats/cfdt/> et <http://cfdt.onera.free.fr/>
Et retrouvez nos communiqués : <http://cfdt-onera.agence-presse.net/>

Infos CFDT – Avril 2020

COVID 19 et fonctionnement des IRP, Congés/RTT, Réunions du CSEC, NAO

COVID 19 - Crise exceptionnelle

La grave crise sanitaire qui nous touche tous avec la rapidité à laquelle elle s'est répandue nous a tous surpris et a remis en question toutes nos habitudes et nos fonctionnements. Il en va de même de l'activité syndicale.

Il était logique et indispensable, en particulier pour la direction, de prendre les mesures d'urgence qui s'imposaient dans l'intérêt de la santé des personnels, en particulier celles en application des décisions gouvernementales. En revanche, une fois ces premières mesures prises, après avoir fait le maximum pour permettre, à ceux qui le pouvaient, de télétravailler (ou travailler à domicile), il était important de remettre dans la boucle de décisions les Instances Représentatives du Personnel. Cela a été fait à partir du 31 mars avec une réunion du CSE Central, suivie des CSE de centres ainsi que des réunions des représentants de proximité (en IdF et à Toulouse). C'était une étape nécessaire et importante pour le maintien d'un dialogue social indispensable et à plus forte raison dans le contexte actuel exceptionnel.

Nos élus doivent également apprendre à travailler dans ces conditions particulières et rester à l'écoute de tous les salariés qui le souhaitent, comme avant et même plus qu'avant. La situation est forcément difficile pour beaucoup et nous ne devons laisser personne de côté.

Négociation sur les congés et RTT

Le 1^{er} avril, une réunion de négociation s'est également tenue à propos de la planification de congés et RTT durant la période de confinement, comme la loi le permettait. Il y avait plusieurs enjeux dans cette négociation.

Pour la Direction, qui a pris le parti dès le début du confinement de maintenir 100% des salaires nets pour tous les salariés quelle que soit leur situation, il y avait la volonté de préparer une reprise de l'activité rapide à la fin du confinement, reprise qu'elle ne souhaitait pas entravée par des prises massives de congés. Il y avait aussi la volonté d'obtenir la prise en charge de l'activité partielle (ex-chômage partiel) par l'Etat, ce qui nécessite d'avoir pris un certain nombre de mesures préalables (télétravail, mise en congés et RTT, ...) pour montrer que des efforts ont été consentis.

Pour les syndicats, l'objectif était aussi de conserver les droits des salariés, d'établir une égalité de traitement pour tous et également de faire en sorte que les aides pour l'activité partielle soient effectivement obtenues par l'ONERA. En cas d'absence de cette aide, les salariés en confinement sans télétravail pourraient se voir dans l'obligation de « régulariser » leur absence de deux mois ou plus, par leurs congés, RTT ou CET. Il serait

tout à fait inacceptable de faire une distinction entre les salariés qui peuvent télétravailler et ceux qui ne le peuvent pas du fait de la nature de leur poste ou parce qu'on ne leur a pas donné les moyens de le faire.

La proposition initiale de la Direction était de poser 5 JARTT Direction et 4 CPA sur la période de confinement. En absence d'accord, la Direction aurait imposé 5 JARTT Direction et 4 JARTT salariés. L'intérêt de l'accord était de traiter la situation de tous les congés déjà posés avant le 16 mars sur la période de confinement et de tous les soldes à prendre avant fin mai. En l'absence d'accord, tous ces congés pouvaient être « perdus » sans distinction de situation entre les uns et les autres.

L'accord obtenu permet ainsi de déplacer des congés déjà posés vers les jours imposés, il permet d'annuler les congés d'avril, si ces journées ont été effectivement travaillées, et il permet d'annuler les congés posés en mai et il permet de reporter tous les soldes de congés soit sur le CET, soit jusqu'au 31/10/2020.

Malgré tout, nous le regrettons, cet accord maintient quelques inégalités de traitement, en particulier pour certains salariés à temps partiels pour lesquels le nombre de CPA imposés n'a pas été proratisé.

Enfin, dernier point qui ne figure pas à l'accord mais pour lequel le Secrétaire Général s'est engagé, si les aides pour l'activité partielle n'étaient pas obtenues, la régularisation des jours d'absence non travaillés ne pèserait pas seulement sur les seuls salariés concernés mais devrait être collectivement répartie sur l'ensemble du personnel par solidarité pour ces derniers.

Compte tenu de tous ces éléments et à la suite des ajustements qu'elle a obtenus, la CFDT a signé cet accord, comme la CFE-CGC et la CGT.

CSEC du 4 février et du 31 mars 2020

Le CSE Central s'est réuni une première fois le 4 février pour nommer ses nouveaux responsables et le 31 mars (audioconférence) pour choisir un nouvel expert du CSEC et faire un point sur les mesures liées à la pandémie, sur le maintien de l'activité à l'ONERA et sur une éventuelle reprise anticipée d'une quinzaine de salariés à Toulouse et Palaiseau.

Sur le premier point, nous retiendrons que l'alliance entre la CGT et la CFE-CGC à la tête du CSE d'IdF s'est étendue au niveau du CSE Central où la totalité des élus CFE-CGC et CGT se sont entendus pour se partager le bureau et la responsabilité des commissions en excluant systématiquement les élus CFDT, premier syndicat de l'ONERA avec une audience supérieure à 40%. C'est un deal donnant-donnant, le secrétariat du CSE IdF pour la CFE-CGC contre le secrétariat du CSEC pour la CGT !

Les nombreux discours, niant toute alliance anti-CFDT et réclamant l'unité syndicale ont déjà été mis à mal par le premier dossier ouvert au CSEC. Le nouveau secrétaire (bureau ?) du CSEC a décidé seul, sans discussion ni bilan préalable, de cesser la

collaboration avec le cabinet Syndex qui était l'expert auprès du CCE depuis près de 35 ans. Des auditions de différents cabinets ont été mises en place et toutes les demandes des élus CFDT par rapport à ces auditions ont été systématiquement rejetées.

Le CSEC a donc choisi de poursuivre son travail avec deux cabinets, Progexa, retenu à l'unanimité, et Emergences avec l'aval des élus CFE-CGC et CGT seulement.

En plus de ce choix, le secrétaire du CSEC a demandé et obtenu un mandat lui permettant de décider d'aller en justice si la Direction ne devait pas fournir les documents nécessaires aux consultations obligatoires.

Les élus CFDT se sont opposés à ce mandat car il ne nous est apparu nullement justifié au regard des 3 années passées, où aucune difficulté de cet ordre n'a été observée avec la Direction. Cela nous semble être une déclaration inutilement belliqueuse vis-à-vis de la Direction. De plus, elle permettra au seul secrétaire du CSEC, membre de la CGT minoritaire à l'ONERA, de décider d'engager des poursuites sans aucun débat préalable avec les autres élus. Il s'agit là d'un véritable chèque en blanc dont nos élus n'ont pas voulu porter la responsabilité. Sur la forme, il est à noter que les élus CFDT ont découvert ce projet de résolution la veille au soir du vote en CSEC, sans aucune discussion préalable avec eux.

L'unité syndicale ne se décrète pas, elle se construit ensemble sur la recherche de positions communes. Tant que les élus CFE-CGC et CGT considéreront que l'unité doit se construire entre eux et que la CFDT n'a d'autre choix que d'accepter ou refuser leurs positions, si déjà elle est consultée, cela ne pourra pas marcher.

Pour autant, la CFDT, comme elle l'a toujours fait participera à tous les travaux et prendra ses responsabilités.

NAO 2020

La direction a annoncé son souhait de reprendre les négociations. Nous ferons un point sur ces négociations dans un prochain tract.

La CFDT tient également à remercier tous ceux grâce à qui il est possible pour nombre d'entre nous de continuer à travailler, même si les conditions ne sont pas optimales, ainsi que tous ceux qui font que nous continuons à toucher nos salaires, à être informés, etc.

Ils ont abattu un travail énorme dans des conditions difficiles, encore Merci !

**Et enfin, n'oublions surtout pas nos collègues
qui ne peuvent pas télétravailler !**

*Retrouvez tous nos élus, dans tous les centres sur notre site : <http://droopy2.onera/syndicats/cfdt/>
Tous vos commentaires peuvent être adressés par mail à l'adresse : cfdt-central@onera.fr*